

Bonne nouvelle en téléphonie mobile

Frais d'itinérance, un pas de plus vers leurs disparitions.



Bonne nouvelle en téléphonie mobile

C'est fait, les frais que prenaient les opérateurs sur les appels et réceptions effectués sur vos portables à partir de l'étranger du moins dans l'Union européenne se sont effondrés. La baisse des tarifs est significative mais il faudra attendre encore une année pour en voir la disparition totale. Le prix du roaming est désormais plafonné à 5 cents la minute pour les appels et à 2 cents pour l'envoi de SMS à l'intérieure de la zone. Un coût qui s'ajoute bien sûr au tarif appliqué par chaque opérateur. Une disposition qui va ravir les frontaliers en premier lieu et les vacanciers adeptes de séjours à l'étranger.

La prochaine étape est la suppression pure et simple de ces frais d'itinérance au sein de l'Union européenne, qui interviendra au 15 juin 2017. À compter de cette date, les opérateurs européens devront donc appliquer les tarifs nationaux, peu importe où se trouve leur client dans l'Union. Cela dans la limite d'un usage raisonnable !!!.